

Selon la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC), la somme des droits d'auteur perçus dans le monde connaît une augmentation régulière. Elle a atteint 7,6 milliards d'euros en 2011, + 5,5 % par rapport à 2010 et + 23 % depuis 2003. Le répertoire musical génère 86 % des perceptions.

En 2011, la croissance des perceptions a dépassé celle du PIB dans cinquante pays. Plus de 60 % des perceptions mondiales ont été générées en Europe, soit 4,6 milliards d'euros. La France est le troisième pays pour le montant des droits perçus par habitant (15,7 euros), après la Suisse (23,3 euros) et le Danemark (23,1 euros), la moyenne mondiale étant de 1,1 euro en 2011. Rapporté au PIB par habitant, la France est le pays où le montant des perceptions est le plus élevé, devant les Etats-Unis, l'Allemagne et le Brésil.

Les droits d'exécution publique (concert, diffusion radio et TV, *streaming*, ...) équivalent à 73 % des montants de droits d'auteur perçus. La radio et la télévision restent la principale source de revenus des créateurs, constituant 32 % des droits perçus dans le monde. Le numérique contribue à plus de la moitié (55 %) de la hausse des perceptions, pour un montant de 205 millions d'euros, soit 3 % du total des perceptions mondiales.

La Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC) est le premier réseau mondial de sociétés d'auteurs. Elle regroupe 231 sociétés de gestion collective dans 121 pays, gérant les droits de plus de 3 millions de créateurs et ayants droit dans tous les domaines artistiques.

Rapport annuel de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs, 2011/2012, mars 2013

N°26-27 Printemps - été 2013